

L'an 2022 et le 23 mars à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40

Présents : 22

Votants : 27

**COMITE SYNDICAL
Séance du 23 mars
2022**

Ordre du jour.

1. Validation du Compte Rendu du 22 février 2022
2. Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2021
3. Compte Administratif 2021
4. Plan d'équipement 2022
5. Vote du Budget Primitif 2022
6. Création ou modification de postes et modification du tableau des effectifs
7. Tarifs « salon de coiffure pour le personnel du CFA »
8. Point sur les nouvelles sections 2022/2023
9. Questions diverses.

Présents ou absents ou excusés

Commune	Nom et prénom	Statut
AJAY MONDARIS	Monsieur SILL Nicolas	Présent
AJAY MONDARIS	Madame SOW Fatima	Présente
AJAY MONDARIS	Monsieur BOURILLON Christian	Absent
AJAY MONDARIS	Monsieur NOBRES Thierry	Excusé - Pourquoi à M. GORDY
AJAY MONDARIS	Monsieur GODET Eric	Présent
AJAY MONDARIS	Monsieur DELATRE Jacques-Eric	2 ^{ème} Vice-Président - Présent
AJAY MONDARIS	Madame ROBERT Sylvain	Excusé - Pourquoi à M. GODET
AJAY MONDARIS	Madame PROCHASSON Anette	Excusée
AJAY MONDARIS	Monsieur LORENTE Gérard	Excusé
AJAY MONDARIS	Madame STARCHENO Sylvie	Présente
AJAY MONDARIS	Monsieur DUTOIT Jean-François	Absent
AJAY MONDARIS	Madame JAHIER Pascale	Excusée - Pourquoi à Mme RUDWANN
ALLANT SUR VILLON	Madame GRENTHUES Elisabeth	Présente
BEAUCOURT-EN-SAINTE-BAVOINE	Monsieur RONCEL Hugues	Absent
CHAMBLON	Madame GRENON Corinne	Présente
CHATELAIN	Madame VERBULET Marie-Christine	Absente
COBRIELLES	Madame CHIRONNIER Isidore	Excusée - Pourquoi à Mme ANGLE
COURTENEUF	Madame COLETT Angélique	Excusée
COURTENEUF	Madame ROUSSEAU Isabelle	Excusée
DAUMARIE-SUR-LOGNON	Monsieur DUCONNET Alexandre	Absent
DELLY-VALENTIGNEY	Madame BULLI Noémie	Présente
ENVAIS	Monsieur AMALAL Anis	3 ^{ème} Vice-Président - Présent
ENVAIS	Madame SANGOS Sandrine	Présente
ENVAIS	Monsieur POUTIER Michel	Présent
LAVALLE-SUR-LE-BIEZ	Monsieur FERRES Jean	Absent
LOINS	Madame MARTIN Valérie	Excusée - Pourquoi à M. NOUVEAU
MONTEAULY	Monsieur POUCLETTE Maurice	Présent
MONTGROSSON	Monsieur BESSE Gérard	Présent
NANGIS	Monsieur DE TRANHEMANT Pascal	Absent
NANGIS	Monsieur ETIENNE Jean Claude	Excusé
NANGIS	Monsieur VIGREAU Philippe	Président - Présent
NOSENG-SUR-VERNON	Madame RUDWANN Isabelle	Présente
OSSEY-EN-SAINTE-BAVOINE	Monsieur DEPRUN Alain	Présent
OSSEY-EN-SAINTE-BAVOINE	Madame AMBLE Adeline	4 ^{ème} Vice-Présidente - Présente
OSSEY-EN-SAINTE-BAVOINE	Monsieur COCHUER Pascal	Présent
SAINTE-BAVOINE	Monsieur GAUDY Christophe	Excusé
SAINTE-BAVOINE	Monsieur FRESA Vincent	Présent
SAINTE-BAVOINE	Madame MORISSEAU Catherine	1 ^{ère} Vice-Présidente - Présente
SAINTE-BAVOINE	Madame MORIN Ghislaine	Présente
SAINTE-BAVOINE	Monsieur PETEAU Xavier	Excusé

Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme SAMICO Sandrine

La séance a été ouverte à 18 heures 15

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2022-05 : Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2021
- CS : 2022-06 : Compte Administratif 2021
- CS : 2022-07 : Plan d'équipement 2022
- CS : 2022-08 : Vote du Budget Primitif 2022
- CS : 2022-09 : Création ou modification de postes
- CS : 2022-10 : Modification du tableau des effectifs
- CS : 2022-11 : Tarifs « salon de coiffure pour le personnel du CFA »

Le Président revient sur la question de M. ABRAHAM lors de notre dernière réunion concernant les heures de DAS de M. LEON Fabien prisent en charge par le CDG du Loiret, elles sont de 120 heures mensuelles qui correspondent à 1440 heures par an sur un plan de charges de 1435 heures.

M. DUPORT pose la question pourquoi un plan de charges de 1435 heures et non 1607 heures ?

Le Président répond que les formateurs n'ont pas de statut dans la fonction publique territoriale et qu'ils sont sur un plan de charges annuel de 1435 heures dont 740 heures (+ ou -10 %) de face à face pédagogique.

1. Approbation du dernier Compte Rendu du 22 février 2022

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 22 février 2022.

Le compte-rendu du 22 février est validé à l'unanimité.

Délibération n° 2022-05

Monsieur le Président expose que le compte de gestion 2021, établis par la comptable du Service de Gestion Comptable de Montargis, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Comité Syndical.

Résultats budgétaires de l'exercice

41900 - SYNDIC CFA EST LOIRET

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	523 000,00	1 700 000,00	2 223 000,00
Titres de recette émis (b)	181 833,83	1 916 991,00	2 098 824,83
Réductions de titres (c)		28 960,85	28 960,85
Recettes nettes (d = b - c)	181 833,83	1 888 030,15	2 069 863,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	523 000,00	1 700 000,00	2 223 000,00
Mandats émis (f)	208 051,65	1 615 156,89	1 823 208,54
Annulations de mandats (g)		7 653,04	7 653,04
Depenses nettes (h = f - g)	208 051,65	1 607 503,85	1 815 555,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		280 526,30	280 526,30
(b - d) Déficit	26 217,82		26 217,82

2. Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2021

2. Présentation et acceptation du Compte de Gestion 2021

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41900 - SYNDIC CFA EST LOIRET

EXERCICE 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	342 382,07		-26 217,82		316 144,25
Fonctionnement	112 094,37		280 526,30		392 620,67
TOTAL I	454 456,44		254 308,48		708 764,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	454 456,44		254 308,48		708 764,92

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le compte de gestion 2021.

3. Compte Administratif 2021

Délibération n° 2022-06

3 a / Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que lors de la séance du Conseil Syndical au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote, il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

Monsieur MOREAU propose de désigner Monsieur ROUCHETTE Maurice représentant la commune de Montbouy, doyen d'âge.

3. Compte Administratif 2021

3 b / Vote du compte administratif 2021

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur ROUCHETTE Maurice, examine le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Président, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Report 2020		342 362.07 €		112 094.37 €		454 456.44 €
Opérations 2021	208 051.65 €	181 833.83 €	1 607 503.85 €	1 888 030.15 €	1 815 555.50 €	2 069 863.98 €
TOTAUX	208 051.65 €	524 195.90 €	1 607 503.85 €	2 000 124.52 €	1 815 555.50 €	2 524 320.42 €
Résultat de clôture		316 144.25 €		392 620.67 €		708 764.92 €
Résultats définitifs		316 144.25 €		392 620.67 €		708 764.92 €

Hors de la présence du Président, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif du CFA Est-Loiret de l'exercice 2021, conforme au compte de gestion de la comptable publique et arrête ainsi les comptes.

4. Plan d'équipement 2022

Délibération n° 2022-07

Monsieur le Président rappelle que lors du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) du 22 février 2022 nous avons présenté le tableau prévisionnel des équipements 2022.

Monsieur le Président informe qu'il a eu des changements dans les demandes de subvention auprès de l'ANFA et que nous avons des réponses du Conseil Régional Centre-Val de Loire et de l'ANFA concernant les subventions accordées (voir tableau n° 2).

Le comité syndical doit délibérer pour valider oui ou non le plan d'équipement 2022 qui a été déposé au Conseil Régional Centre-Val de Loire et à l'ANFA.

4. Plan d'équipement 2022

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2022		Observations Demande de subventions	Budgeté
	COUT TOTAL (TTC)			
Mobilier				
=> CDR Aménagement du CDR	21 129,00 €		REGION CENTRE	OUI
Matériels Pédagogiques				
=> <i>Section Vente</i> Cube d'immersion pédagogique	695 070,00 €		REGION CENTRE	NON
=> <i>Section Automobile</i> Cabine et Laboratoire de Carrosserie	93 222,00 €		REGION CENTRE	NON
Véhicule pédagogique	21 371,00 €		REGION CENTRE	NON
Servante	9 218,00 €		REGION CENTRE DEMANDE ANFA	OUI
Coût total section Automobile	123 811,00 €			
=> <i>Toutes sections</i>				
Véhicule de transport	82 000,00 €		REGION CENTRE	OUI 1 Véhicule
Ecran multimédia	11 646,00 €		REGION CENTRE	OUI
TOTAUX	933 656,00 €			

4. Plan d'équipement 2022

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2022		Observations Demande de subventions	Budgété	BUDGET	Montant Subvention accordée
	COUT TOTAL (TTC)					
Mobilier						
⇒ CDR Aménagement du CDR	21 128,00 €		REGION CENTRE	OUI	21 128,00	11 901,00
Matériels Pédagogiques						
⇒ Section Verte Cube d'immersion pédagogique	695 070,00 €		REGION CENTRE	NON		0,00
⇒ Section Automobile Cabine et Laboratoire de Carrosserie	93 222,00 €		REGION CENTRE	NON		52 511,00
Véhicule pédagogique	21 371,00 €		REGION CENTRE	NON		0,00
Servante	9 218,00 €		REGION CENTRE	NON	9 218,00	8 500,00
Coût total section Automobile	123 811,00 €		REGION CENTRE DEMANDE ANFA	OUI		
⇒ Toutes sections						
Véhicule de transport	82 000,00 €		REGION CENTRE	OUI 1 Véhicule	41 000,00	0,00
Ecran multimédia	11 646,00 €		REGION CENTRE	OUI	11 646,00	0,00
TOTAUX	933 666,00 €					
Section automobile						
Machine ATF-BVA	9 077,00 €		DEMANDE ANFA	OUI	9 077,00	8 500,00
TOTAUX	942 733,00 €				92 070,00	81 412,00

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve le plan d'équipement 2022.

5. Vote du Budget Primitif 2022

Délibération n° 2022-08

Monsieur le Président présente les tableaux récapitulatifs des différentes sections en dépenses et en recettes concernant le vote du budget primitif 2022.

Vu l'exposé du Président lors du débat d'orientations budgétaires du 22 février 2022

Vu l'équilibre respecté en fonctionnement et en investissement

Vu la section de fonctionnement arrêtée, tous mouvements confondus à :

✓ **2 249 000 €uros**, équilibrée en charges et en produits

Vu la section d'investissement arrêtée, tous mouvements confondus, à :

✓ **598 000 €uros**, équilibrée en charges et en produits,

5. Vote du Budget Primitif 2022

« Fonctionnement »

<u>Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	437 183 €	Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement
Chapitre 012 : Charges de personnel	1 398 000 €	Chapitre 013 : Atténuations de charges
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	127 600 €	Chapitre 70 : Produits des services
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	3 000 €	Chapitre 74 : Dotations, subventions, participations
Chapitre 042 : Opérations d'ordre	136 217 €	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	147 000 €	Chapitre 77 : Produits exceptionnels
	-----	Chapitre 042 : Opérations d'ordre
Total dépenses :	2 249 000 €	Total recettes :

		2 249 000 €

5. Vote du Budget Primitif 2022

« Investissement »

Investissement	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 000 €	Chapitre 001 : Résultat d'investissement 316 144 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	462 148 €	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers 18 039 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations	500 €	Chapitre 13 : Subventions d'investissement 127 600 €
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	35 701 €	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	79 651 €	Chapitre 040 : Opérations d'ordre 136 217 €
Total dépenses :	598 000 €	Total recettes : 598 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE,

Le Budget Primitif 2022 arrêté, en dépenses et en recettes à **2 847 000 Euros**
DIT,

Que les crédits sont exécutoires par Madame la Trésorière Principale dans leurs montants, au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre des deux sections.

a) Création ou modification de poste

Délibération n° 2022-09

Le Président rappelle à l'assemblée qu'au DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) j'ai parlé de plusieurs postes à modifier ou à créer :

- De modifier :
 - Le poste de formateur d'anglais passe de 75 % à 100 % (augmentation effectif + participe à la mobilité Européenne)
 - Le poste de formateur en coiffure passe de 25 % à 100 % (l'effectif des CAP 1^{ère} année à doubler, création Mention Complémentaire + travail pôle coiffure pour le Contrôle en Cours de Formation)
- De créer :
 - Création d'un poste à 100 % pour le CAP AEPE et TP ADVF
 - Création d'un poste à 100 % pour le BTS Gestion PME
 - Création d'un poste de chargé de mission à 100 %
 - Création d'un poste de formateur en arts appliqués à 50 % pour le Chef d'Œuvre
 - Création d'un poste de formateur en Français/Histoire-Géo à 50 % (augmentation des effectifs)
 - Création de 2 postes à 100 % budgéter sur 4 mois de septembre à décembre pour le BTS Gestion PME (2 classes) et la création du BTS MCO.
 - Budgetisation d'un poste d'assistant comptable en surcroit de travail à 50 %. (ce poste est transformé par le recrutement d'un apprenti en BTS Gestion de la PME/PMI à partir du 1^{er} avril 2022) soit création d'un poste d'apprenti.

Le comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve la création ou la modification des postes.

6. Création ou modification des postes et modification du tableau des effectifs

6. Création ou modification des postes et modification du tableau des effectifs

b) Tableau des effectifs

Délibération n° 2022-10

Considérant le tableau des emplois contractuels adopté par le Comité Syndical le 28 juin 2021 et qu'il faut le modifier comme ci-dessous après la création ou la modification des postes.

6. Création ou modification des postes et modification du tableau des effectifs

Réunion du Comité Syndical du 23-03-2022

	Postes créés	Effectivement pourvu titulaire préciser TC ou TNC	Effectivement pourvu contractuel préciser TC ou TNC	Postes non pourvus
<i>Filière Administrative</i>				
Catégorie A	1		1	0
Catégorie B	1	0	0	1
Catégorie C	1	1	0	0
Catégorie C	2	2	0	0
TOTAL	5	3	1	1
<i>Filière administrative</i>				
<i>Filière technique</i>				
Catégorie C	1	1	0	0
Catégorie C	1	1	0	0
Total filière technique				
<i>Filière culturelle</i>				
Catégorie C	1	0	0	1
Catégorie C	1	0	0	1
Total filière culturelle				
<i>Filière animation</i>				
Catégorie B	1	0	0	1
Catégorie B	1	0	0	1
Total filière animation				
<i>Filière HORS FILIÈRES</i>				
Catégorie B	1	0	1	0
Catégorie B	1	0	0	1
Catégorie B	23	0	0	3
Catégorie B	6	0	5 TNC	1
Catégorie B	6	0	6 TNC	0
Catégorie C	1	0	1	0
Catégorie C	1	0	0	1
Catégorie C	1	0	0	1
Catégorie C	1	0	0	1
Catégorie C	1	0	1	0
Catégorie C	41	0	34	7
TOTAL GENERAL	49	4	35	10

Décision

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération n° 2022-11

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que lors de notre séance du 28 juin 2021, nous avons voté le tarif pour le salon de coiffure mais nous avons omis de délibérer pour le tarif pour « le personnel du CFA » qui utilise le salon.

Le Président propose un tarif de 5 € pour chaque agent qui utilisera le salon.

Ce tarif sera appliqué à partir du 1^{er} avril 2022.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le tarif ci-dessus.

7. Tarifs « salon de coiffure pour le personnel du CFA »

8. Point sur les nouvelles sections 2022/2023



TP ADVF (Assistant De Vie aux Familles).
BTS MCO (Management Commercial Opérationnel).
BACHELOR RDC (Responsable Développement Commercial).

Toujours à l'étude CAP RC (Réparation des Carrosseries).

9. QUESTIONS DIVERSES



Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical nos portes ouvertes qui se déroulent le 26 mars prochain de 9h00 à 15h00.

La signature de la convention avec la CCI pour la formation BACHELOR « Responsable de Développement Commercial » est prévue le 26 mars à 11h30.

Intervention de M. AMALAL

Il annonce que nous avons 400 jeunes qui sont intéressés par l'apprentissage, ils sont venus sur les forums ou interventions dans les collèges. Sur ces 400 jeunes, il faut en prendre entre 200 et 250 car nous pouvons avoir des doublons qui peuvent être des futurs apprentis pour la rentrée prochaine.

Fin de la séance : 19h30

Le Président du CFA Est-Loiret,
Philippe MOREAU

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU

CFA EST-LOIRET
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.: 02 38 98 05 92

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Moreau', written over a light blue background.